

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 3 avril 2017

Le 3 avril deux mille dix-sept à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. ADER Mathias, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal.

Etaient présents : Mrs ADER Mathias, BOUCHER Stéphane, CORDIER Sylvain, DURAND Yves-Michel, MERAY Daniel, SOLER Laurent, TURPIN Nicolas et Mmes BEAURAIN Nathalie, LAMME Sophie, RENARD Bénédicte.

Etaient absents: Mrs. FILALI Najim, M. TREGUIER Gaëtan, Mmes LABARRE Katia, LEREBOURG Emilie.

M. BOUCHER Stéphane a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- Validation des comptes rendus des conseils précédents
- Délibération opposition aux nouvelles modalités de recueil des demandes de cartes nationales d'identité
- Approbation du Compte de Gestion 2016 du Receveur Municipal
- Compte administratif 2016
- Vote des taux d'imposition
- Budget primitif 2017
- Délibération travaux d'enfouissement SDE76 rue de la Fondance
- Information des commissions
- Questions diverses

Opposition aux nouvelles modalités de recueil des demandes de cartes nationales d'identité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à une réforme gouvernementale (Plan Préfecture Nouvelle Génération), depuis le 2 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité s'effectuent seulement dans les communes de Seine-Maritime équipées de dispositif de recueil (DR) pour l'enregistrement des cartes nationales d'identité et des passeports (34 au total pour la Seine-Maritime).

Il indique que, depuis des mois, l'ADM76 et l'Association des Maires de France refusent les conditions de ce projet dont l'intérêt (améliorer la sécurité, lutter contre les fraudes) n'a pas été démontré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- S'oppose au dessaisissement de ce service de proximité qui fragilise l'institution communale et contredit certains enjeux de sécurité. Il affirme que la mise en place d'un tel dispositif se fait au détriment des usagers et des communes disposant d'un DR (dispositif de recueil),
- Demande au Gouvernement de bien vouloir revenir sur cette réforme en l'état.

Approbation du Compte de Gestion du receveur municipal.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, approuve, à l'unanimité le compte administratif 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	:	347 612,25 €		
Recettes	:	368 424,21 €		
<i>Résultat de l'exercice</i>	:	<i>+ 20 811,96 €</i>	<i>+ résultat reporté :</i>	<i>+ 122 069,28 €</i>

Excédent de clôture 2016 = + 142 881,24 €

Investissement

Dépenses	:	80 635,84 €		
Recettes	:	30 534,64 €		
<i>Résultat de l'exercice</i>	:	<i>- 50 101,20 €</i>	<i>+ résultat reporté</i>	<i>+ 75 248,46 €</i>

Solde d'exécution d'investissement 2016 = + 25 147,26 €

<i>Restes à réaliser Dépenses</i>	:	56 281,00 €
<i>Restes à réaliser Recettes</i>	:	61 791,60 €

Résultat global : 168 028,50 €

Affectation des résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Mathias ADER, Maire de la commune de Bois d'Ennebourg, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement globalisé de	:	142 881.24 Euros
- un excédent d'investissement globalisé de	:	25 147.26 Euros
- un excédent de restes à réaliser de	:	5 510.60 Euros
Soit un excédent de financement de	:	30 657.86 Euros

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2016	:	142 881.24 Euros
Affectation complémentaire en réserve (1068)	:	0.00 Euros
Résultat reporté en fonctionnement (002)	:	142 881.24 Euros
Excédent d'investissement reporté (001)	:	25 147.26 Euros

Vote des taux d'imposition 2017.

Monsieur le Maire :

- expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2017.
- propose en accord avec la commission des finances de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2017.

<u>Taxes</u>	<u>Taux 2016</u>	<u>Taux 2017</u>
<u>Taxe d'habitation</u>	<u>18.83 %</u>	<u>18.83 %</u>
<u>Taxe foncière sur les propriétés bâties</u>	<u>19.89 %</u>	<u>19.89 %</u>
<u>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</u>	<u>33.91 %</u>	<u>33.91 %</u>
<u>CFE</u>	<u>18.08%</u>	<u>18.08%</u>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** à l'unanimité des suffrages exprimés, de voter les taux pour 2017 à l'identique de 2016, et ces taux seront reportés sur l'état 1259 COM.

Vote du Budget Primitif 2017.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Mathias ADER, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2017 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 515 255,74 euros
Recettes : 509 745,14 euros

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 504 012.61 euros
Recettes : 504 012.61 euros

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 571 536.74 euros (dont 56 281 euros de R.A.R)
Recettes : 571 536.74 euros (dont 61 791,60 euros de R.A.R)

Fonctionnement :

Dépenses : 504 012.61 euros
Recettes : 504 012.61 euros

Travaux SDE « Rue de Fondance »

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro Projet-Eff + EP-2015-0-76106- 5942 et désigné « Rue de la Fondance » dont le montant prévisionnel s'élève à 495 426.05 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 158 353.17 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le projet cité ci-dessus ;
- décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année **2017** pour un montant de **158 353.17 € T.T.C**
- demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

Mathias **ADER**

Nathalie **BEAURAIN**

Stéphane **BOUCHER**

Sylvain **CORDIER**

Yves-Michel **DURAND**

Sophie **LAMME**

Daniel **MERAY**

Bénédicte **RENARD**

Laurent **SOLER**

Nicolas **TURPIN**